

14 juin 2014

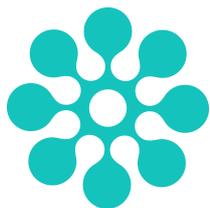
Document de référence

# ***Helsinki appelle le monde du sport à CONDUIRE LE CHANGEMENT, ÊTRE LE CHANGEMENT***

***Annexes adoptées lors de la séance de clôture de la conférence, le 14 juin 2014 :***

***Annexe 1 : Déclaration de Brighton Plus Helsinki 2014 sur les femmes et le sport***

***Annexe 2 : Conclusions et recommandations de la 6<sup>e</sup> Conférence mondiale du GTI sur les femmes et le sport « Conduire le changement, Être le changement ».***



*La 6<sup>e</sup> Conférence mondiale du GTI sur les femmes et le sport  
à Helsinki, en Finlande, 12 – 15 juin 2014*

## ***Helsinki appelle le monde du sport à CONDUIRE LE CHANGEMENT, ÊTRE LE CHANGEMENT***

La 6<sup>e</sup> Conférence du GTI sur les femmes et le sport a eu lieu à Helsinki, en Finlande, du 12 au 15 juin 2014 avec pour thème principal « **Conduire le changement – Être le changement** ». Plus de 800 participants venus d'une centaine de pays ont assisté à la conférence, qui a été organisée sous l'égide du Groupe de travail international sur les femmes et le sport (GTI), accueillie par la Confédération finlandaise des sports Valo, facilitée par le soutien du ministère finlandais de la Culture et du Sport, des villes de Helsinki, Espoo et Vantaa, et de nombreux organismes nationaux de sport et autres parties prenantes en Finlande. La conférence s'est tenue sous le haut patronage de l'ancienne présidente de la République de Finlande, Mme **Tarja Halonen**.

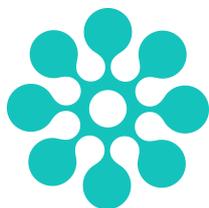
La conférence a été organisée en coopération avec les organisations internationales et régionales suivantes: **avec le soutien du** Comité international olympique (CIO) et du Comité international paralympique (CIP) ; **sous le patronage de** l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture UNESCO; **coparrainée par** l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ; **en partenariat avec** le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix (UNOSDP), l'Association pour le Sport pour Tous international – TAFISA, la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFESJES), le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS), le Comité international des sports des sourds (CISS), les Jeux olympiques spéciaux, l'Organisation européenne non-gouvernementale des sports (ENGSO) et des Comités Olympiques Européens (COE) ; **en association avec** la Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU) ; **sous le patronage de** Mme Androulla Vassiliou, membre de la Commission européenne ; **sous les auspices** du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Thorbjørn Jagland ; **en partenariat avec les ONG membres du GTI**

WomenSport International (WSI) et l'Association internationale d'éducation physique et sportive pour les filles et les femmes (IAPESGW). Les organisateurs expriment leur reconnaissance aux organisations et aux individus mentionnés ci-dessus, et se sentent honorés de bénéficier de leur coopération pour la conférence et de leur engagement à conduire le changement vers une culture sportive d'égalité entre les sexes.

La conférence a souligné l'importance de « **Conduire le changement, Être le changement** », en particulier dans les sous-thèmes de la conférence: **BOUGE-MOI !** Activité physique, santé et bien-être pour la vie, **INVERSER LA TENDANCE** – Conduire le changement en politique sportive, **100% SPORT** - Promotion de la participation grâce à la créativité et à l'innovation, **ÊTRE SON MEILLEUR ENTRAÎNEUR** – Poursuite de l'excellence en matière de leadership et d'accompagnement, **SPORT SANS CRAINTE** – Le sport comme havre de paix et bastion des droits de l'Homme.

Les participants ont célébré les changements positifs vécus par les femmes et les jeunes filles dans le domaine du sport et de l'activité physique depuis l'adoption de la Déclaration de Brighton sur les femmes et le sport (1994). Les participants ont identifié les obstacles persistant lesquels empêchent les femmes et les filles d'être impliquées sur le même pied d'égalité dans le sport à tous les niveaux et dans toutes les fonctions et rôles du sport et de l'activité physique.

Après avoir considéré tout cela, ainsi que les discussions relatives aux thèmes de la conférence, les participants ont appelé au renforcement de la Déclaration de Brighton sur les femmes et le sport, et à l'approbation des conclusions et recommandations sur les thèmes de la conférence en tant qu'orientation pour les développements futurs afin d'accélérer les évolutions positives.



### ***Adoption de la Déclaration de Brighton Plus Helsinki 2014 sur les femmes et le sport***

La Déclaration de Brighton sur les femmes et le sport a été adoptée lors de la première conférence internationale sur les femmes et le sport à Brighton, au Royaume-Uni en 1994 et à la date du 12 juin 2014, elle avait été souscrite par 419 organisations. Depuis 1994, elle a donné lieu à l'Appel à l'action de Windhoek (1998), au Communiqué de Montréal et à la Boîte à outils de Montréal

(2002), à l'Engagement à collaborer de Kumamoto (2006) et au Tableau de bord de Sydney (2010).

La Déclaration de Brighton continue à susciter un grand intérêt, en particulier au sein du mouvement sportif international. Toutefois, en raison des importants développements observés sur la scène politique internationale au cours des 20 années qui ont suivi la Déclaration de Brighton, il apparaît qu'une mise à jour de la déclaration s'impose.

Ainsi, les participants ont appelé à un renforcement de la Déclaration de Brighton sur les femmes et le sport et approuvé à l'unanimité une version mise à jour appelée la Déclaration de Brighton Plus Helsinki 2014 sur les femmes et le sport (annexe 1).

### ***Adoption des recommandations de la 6<sup>e</sup> Conférence mondiale du GTI sur les femmes et le sport « Conduire le changement, Être le changement »***

Les participants à la conférence ont exprimé la nécessité de conduire le changement dans les domaines de la politique du sport, du leadership, de l'accompagnement, de la participation, de la santé et du bien-être, et de la sécurité comme le souligne également le *Rapport d'étape sur les femmes et le sport « de Brighton à Helsinki »*. Les participants ont exhorté la communauté sportive internationale à prendre des mesures immédiates et concrètes pour accélérer le changement dans le sens voulu.

Les participants à la conférence ont adopté à l'unanimité les conclusions et recommandations de la 6<sup>e</sup> Conférence mondiale du GTI sur les femmes et le sport « Conduire le changement, Être le changement » (annexe 2).

### ***Engagement des participants à « Conduire le changement, Être le changement »***

Nous, les participants à la 6<sup>e</sup> Conférence mondiale du GTI sur les femmes et le sport réunis à Helsinki, en Finlande, du 12 au 15 juin 2014, nous engageons à soutenir la Déclaration de Brighton Plus Helsinki 2014 sur les femmes et le sport et à mettre en œuvre l'appel de Helsinki au monde sportif, y compris ses recommandations.

Chacun de nous quitte la conférence avec la conviction: "Personnellement, je peux, et je serai le changement".

## ***7<sup>e</sup> Conférence mondiale du GTI sur les femmes et le sport à Gaborone, au Botswana en 2018***

Les participants ont remercié chaleureusement le Conseil national du sport du Botswana pour avoir accepté le rôle principal dans l'appui au GTI et son réseau mondial durant le quadriennat 2014 - 2018, et ils ont applaudi le Groupe du GTI pour la décision de tenir la 7<sup>e</sup> Conférence mondiale du GTI sur les femmes et le sport à Gaborone, au Botswana en 2018.

Ensemble, nous pouvons et nous allons mener le changement et nous réunir à nouveau à Gaborone, au Botswana en 2018.

## ANNEXE 1

# ***Déclaration de Brighton Plus Helsinki 2014 sur les femmes et le sport***

### ***Histoire: 1994–2014***

La première conférence internationale sur les femmes et le sport a réuni les responsables politiques et les décideurs en matière de sport au niveau national et international à Brighton, au Royaume-Uni du 5 au 8 mai 1994. Le British Sports Council soutenu par le Comité international olympique a organisé la conférence. Celle-ci a traité spécifiquement de la manière d'accélérer le processus de changement en vue de corriger les déséquilibres auxquels sont confrontées les femmes qui entendent participer et s'impliquer dans le sport.

Les 280 délégués de 82 pays représentant des organisations gouvernementales et non-gouvernementales, des comités nationaux olympiques, des fédérations sportives internationales et nationales et des établissements d'enseignement et de recherche, ont approuvé la Déclaration de Brighton, qui a établi les fondements orientant l'action visant à accroître la participation des femmes dans sport à tous les niveaux et dans toutes les fonctions et les rôles.

En outre, la conférence de Brighton a convenu de créer et de développer une stratégie internationale pour les femmes et le sport qui englobe tous les continents. L'idée étant que celle-ci soit approuvée et soutenue par des organisations gouvernementales et non-gouvernementales impliquées dans le développement du sport. Une telle approche stratégique internationale a été conçue pour permettre aux programmes modèles et aux développements réussis d'être partagés entre les nations et les fédérations sportives, accélérant ainsi l'évolution vers une culture sportive plus équitable dans le monde entier.

Durant les deux décennies qui ont suivi (1994 – 2014), le Groupe de travail international sur les femmes et le sport a été établi pour suivre la réponse donnée à la Déclaration de Brighton, apporter un soutien à ceux qui travaillent au niveau national et régional, et établir un réseau international de militants et de défenseurs œuvrant à l'obtention des buts et principes de la Déclaration. Des conférences internationales ont eu lieu à Windhoek (1998), Montréal (2002),

Kumamoto (2006) et Sydney (2010), chacune se concentrant sur les voies et moyens de faire progresser la Déclaration. Ces 20 années écoulées ont vu croître de manière significative la manifestation et la compréhension des obstacles et des dynamiques qui empêchent les filles et les femmes de participer pleinement et de réussir dans le sport ou dans une activité physique; de même que s'accumulent toujours plus de preuves de l'effet positif de la participation dans le sport et les activités physiques sur la santé, le bien-être, le capital social et l'engagement éducatif et la réussite des filles et des femmes.

Du 12 au 15 juin 2014, plus de 800 délégués d'une centaine de pays ont participé à la 6<sup>e</sup> Conférence mondiale du GTI sur les femmes et le sport « Conduire le changement - Être le changement », à Helsinki. Réitérant la Déclaration de Brighton, la conférence en a également approuvé une mise à jour : la « Déclaration de Brighton Plus Helsinki 2014 sur les femmes et le sport », qui inscrit l'activité physique comme une extension essentielle du sport organisé, en particulier pour les filles et les femmes. Ainsi, il est fait référence à l'activité physique ainsi qu'au sport, tout au long de la Déclaration.

### ***Toile de fond***

Le sport est une activité culturelle qui, si elle est pratiquée de façon juste et équitable, enrichit la société et l'amitié entre les nations. Le sport est une activité qui permet aux personnes, indépendamment de leur race, religion, orientation sexuelle ou capacité, la possibilité de développer leur connaissance de soi et leur confiance, d'exprimer leur moi et de s'épanouir, d'obtenir des réussites personnelles, d'acquérir des compétences et de montrer leurs capacités; d'interagir socialement, de prendre du plaisir, de se maintenir en bonne santé et de se donner du bien-être. Le sport et l'activité physique favorisent la participation, l'intégration et la responsabilisation dans la société et contribuent au développement de la communauté. Les preuves de l'apport de la participation au sport et à une activité physique pour la santé, le bien-être, le capital humain et la réussite scolaire et sociale s'accumulent.

Le sport et les activités physiques font partie intégrante de la culture de chaque nation. Ceci dit, alors que les femmes et les filles représentent plus de la moitié de la population mondiale et s'il est vrai que le pourcentage de leur participation dans le sport et les activités physiques varie selon les pays, dans presque chaque cas, il est inférieur à celui des hommes et des garçons.

Malgré la participation croissante des femmes dans le sport et les activités physiques au cours des dernières années et l'augmentation des possibilités pour les femmes de participer dans les arènes nationales et internationales, l'accroissement de la représentation des femmes dans la prise de

décision ainsi que l'assomption de rôles de leadership au sein de l'activité sportive et physique sont encore lents à venir. Les femmes sont nettement sous-représentées dans la gestion, l'administration, parmi les entraîneurs et les officiels, en particulier à un niveau élevé. Qui plus est, les femmes continuent d'être victimes de discrimination dans le sport et sont soumises à des violences sexistes.

De nombreux facteurs, externes au sport, peuvent influencer sur les niveaux de participation et d'engagement des femmes dans le sport, notamment la situation dans le ménage, le statut juridique dans la société ou le rôle de l'éducation physique à l'école. Cependant, il y a de nombreux aspects entrant en jeu dans le secteur du sport lui-même qui peuvent entraver la participation des femmes.

Sans femmes leaders, décideuses et modèles ainsi que sans organes sensibles à la sexospécificité et à la gestion des hommes et des femmes dans le sport ou l'activité physique, l'égalité des chances pour les femmes et les filles ne sera pas atteinte.

Les expériences, les valeurs et les attitudes des femmes peuvent enrichir, valoriser et développer le sport et l'activité physique: la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, les Objectifs post 2015 pour le développement (et les objectifs de développement durable), ainsi que d'autres stratégies de développement dépendent tous de la réalisation de progrès importants en vue d'un accès accru des filles et des femmes et de l'engagement de celles-ci dans tous les domaines y compris le sport. Sans compter que la participation dans le sport et l'activité physique peut enrichir, valoriser et développer la vie des femmes.

## ***A. Portée et objectifs de la Déclaration de Brighton Plus de Helsinki***

### **1. Portée**

Cette déclaration 2014 est adressée à tous les gouvernements, autorités publiques, organisations, entreprises, établissements d'enseignement et de recherche, organisations de femmes et particuliers qui sont responsables, ou qui, directement ou indirectement, ont une influence sur la conduite, le développement ou la promotion du sport et de l'activité physique ou qui d'une manière ou d'une autre traitent d'emploi, d'éducation, de gestion, de formation ou de développement ou qui s'occupent de femmes dans le sport ou le domaine des activités physiques.

Depuis 1994, le paysage politique international a considérablement évolué. Cette déclaration 2014 est conçue pour tirer parti et compléter tous les instruments, chartes, lois, codes, règles et règlements concernant le sport et l'activité physique au plan local, national et international, qui ont un impact sur les opportunités et les expériences des femmes et des filles.

## 2. Buts

L'objectif prioritaire est de développer une culture sportive qui facilite et valorise la pleine participation des femmes dans tous les aspects du sport et de l'activité physique.

Il est dans l'intérêt de l'égalité, du développement et de la paix que les organisations gouvernementales, non gouvernementales et toutes les institutions impliquées dans le sport, l'éducation physique et l'activité physique s'engagent à appliquer les principes et recommandations énoncés dans la présente Déclaration par l'élaboration de politiques appropriées, de structures et de mécanismes qui:

- rendent transversaux les valeurs et les principes de l'égalité et de la diversité dans toutes les stratégies internationales, régionales, nationales et locales pour le sport et l'activité physique ;
- veillent à ce que toutes les femmes et les filles aient la possibilité de participer à des activités physiques et sportives dans un environnement sécuritaire et positif qui préserve les droits, la dignité et le respect de l'individu ;
- reconnaissent la diversité des besoins des femmes et des filles, en particulier des personnes en situation de handicap grâce à la mise en œuvre de l'article 30 de la Convention des Nations Unies de 2006 relative aux droits des personnes handicapées; et de ceux qui vivent et travaillent dans des cultures et des contextes qui peuvent être hostiles à la participation et aux prouesses des femmes;
- augmentent et soutiennent la participation des femmes dans le sport et l'activité physique, à tous les niveaux et dans toutes les fonctions et les rôles ;
- veillent à ce que les connaissances, les expériences et les valeurs des femmes contribuent au développement du sport et de l'activité physique ;
- promeuvent la reconnaissance des femmes et la participation des filles dans le sport et l'activité physique en tant que contribution à la vie publique, au développement communautaire et dans la construction de nations saines ;
- promeuvent la reconnaissance par les femmes de la valeur intrinsèque du sport et de l'activité physique et leurs contributions au développement personnel et à l'adoption de modes de vie sains;

- renforcent la coopération entre les femmes et les hommes et assurent un soutien des hommes en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes dans le sport et l'activité physique.

## ***B. Les principes***

### **1. Équité et égalité dans la société et le sport**

a. L'État et le gouvernement doivent déployer tous les efforts possibles pour veiller à ce que les institutions et organismes responsables du sport et de l'activité physique soient conformes aux dispositions en matière d'égalité de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, de la Déclaration de Berlin (UNESCO MINEPS V) et de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

b. Toute femme, indépendamment de sa supposée race, couleur, langue, religion, croyance, orientation sexuelle ou identité, âge, état matrimonial, capacité ou handicap, convictions ou affiliation politique, origine nationale ou sociale a le droit à l'égalité des chances de participer et de s'impliquer dans le sport et l'activité physique, que ce soit à des fins de loisirs et de détente, de promotion de la santé ou de haute performance.

c. Les ressources, le pouvoir et la responsabilité doivent être répartis équitablement et sans discrimination fondée sur le sexe ou le genre, mais cette répartition devrait corriger tout déséquilibre dans les prestations offertes aux femmes et aux hommes.

### **2. Installations**

La participation des femmes et des filles à des activités physiques et sportives est influencée par le nombre, la variété et l'accessibilité des installations, en particulier d'espaces sûrs et sécurisés. La planification, la conception et la gestion de ceux-ci devraient de manière appropriée et équitable répondre aux besoins particuliers des femmes et des filles dans la communauté, avec une attention particulière à la nécessité de fournir des services de garde des enfants et de transports sécurisés et veiller à la sécurité lors de la participation et de la pratique.

### **3. École et sport pour les jeunes**

a. La recherche démontre que les filles et les garçons abordent le sport avec des perspectives différentes ; et que l'éducation physique de qualité (EPQ) est particulièrement importante pour les

filles afin qu'elles acquièrent les compétences, les connaissances et la compréhension dont elles ont besoin pour rester participatives leur vie durant. Les responsables du sport, de l'éducation, des loisirs et de l'éducation physique des jeunes devraient veiller à ce qu'une gamme équitable de possibilités et d'expériences d'apprentissage, qui tienne compte des valeurs, attitudes et aspirations des filles, soit intégrée dans les programmes pour développer le savoir-faire physique et les habiletés motrices de base des jeunes.

b. En particulier, la prestation d'une EPQ devrait être guidée par les indicateurs de l'UNESCO sur la qualité de l'éducation physique et par l'Énoncé international de principes de la CIEPSS sur l'éducation physique.

#### **4. Développer la participation**

a. Il existe de plus en plus de preuves des avantages pour la santé d'une participation active dans le sport et les activités physiques ainsi les stratégies doivent embrasser les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les niveaux d'activité des jeunes et des adultes.

b. La participation des femmes aux activités physiques et sportives est fonction de l'éventail des activités disponibles. Les responsables des offres de sport et de programmes sportifs doivent fournir et promouvoir des activités répondant aux besoins et aspirations des femmes leur vie durant, de l'enfance au troisième âge.

#### **5. Sport de haut niveau**

a. Les gouvernements et les organisations sportives doivent veiller à l'égalité des chances pour que les femmes puissent atteindre leur potentiel de performance sportive en assurant que toutes les activités et programmes relatifs à l'amélioration des performances tiennent compte des besoins spécifiques des athlètes féminines, et que ceux-ci soient intégrés dans des infrastructures durables pour le développement de la performance sportive.

b. Ceux qui soutiennent les élites et/ou les athlètes professionnels doivent veiller à ce que les possibilités de compétition, les récompenses, les incitations, la reconnaissance, le parrainage, la promotion, et autres formes de soutien soient offerts de manière juste et équitable tant pour les femmes que pour les hommes.

## **6. Leadership dans le sport**

Les femmes restent sous-représentées dans la direction et la prise de décision pour tous les sports et toutes les organisations liées au sport. Les responsables de ces domaines devraient élaborer des politiques et des programmes et concevoir des structures qui augmentent le nombre de femmes entraîneuses, conseillères, décideuses, fonctionnaires, administratrices et personnels sportifs à tous les niveaux, avec une attention particulière accordée au recrutement, au mentorat, à l'autonomisation, à la gratification, et à la rétention des femmes dirigeantes.

## **7. Éducation, formation et développement**

Les responsables de l'éducation, formation et perfectionnement des entraîneurs féminins et masculins et autres membres du personnel, ainsi que les gestionnaires et les chefs de file dans l'offre de sports et d'activités physiques devraient s'assurer que les processus d'enseignement et les expériences traitent des questions relatives à l'égalité entre les sexes et aux besoins des femmes athlètes, y compris les aspects sécuritaires de l'environnement dans lequel elles évoluent, reflètent équitablement le rôle des femmes dans le sport et les activités physiques, et tiennent compte des expériences, des valeurs et des attitudes en matière de leadership des femmes.

## **8. Information et recherche en matière de sport**

Ceux responsables de la recherche et de fournir des informations sur le sport devraient élaborer des politiques et des programmes visant à accroître les connaissances et la compréhension sur le thème des femmes et du sport et veiller à ce que les normes et standards de recherche se fondent sur une pratique investigatrice portant tant sur les femmes que sur les hommes. La recherche sur les femmes et le sport doit être produite, les données et statistiques ventilées par sexe doivent être systématiquement collectées par les gouvernements et les organisations sportives, et des efforts doivent être déployés pour la collecte de données équilibrées entre les sexes sur le sport et l'activité physique en tant que mission pour les institutions chargées de la compilation de statistiques sur l'évolution sociale aux niveaux international et régional.

## **9. Ressources**

Les responsables de l'allocation des ressources devraient veiller à ce que le soutien soit disponible pour les sportives, les programmes et les mesures spéciales destinées aux femmes afin de promouvoir les principes de la présente Déclaration.

## **10. Coopération nationale et internationale**

Les organisations gouvernementales et non gouvernementales devraient intégrer la promotion des questions d'égalité entre les sexes et le partage des exemples de bonnes pratiques en matière de politiques et programmes pour les femmes et le sport ou l'activité physique dans leurs associations, avec d'autres organisations, sur le plan national et international.

Le GTI, avec les partenaires concernés, entend recueillir et partager régulièrement des informations sur les politiques adoptées et les accomplissements, et un rapport d'étape de l'évolution (sur la base de Déclaration de Brighton Plus Helsinki 2014 sur les femmes et le sport) sera présenté lors des conférences GTI mondiales sur les femmes et le sport.

## ANNEXE 2

### *Conclusions et recommandations de la*

### **6<sup>e</sup> Conférence mondiale du GTI sur les femmes et le sport**

## **CONDUIRE LE CHANGEMENT, ÊTRE LE CHANGEMENT**

Les participants à la 6<sup>e</sup> Conférence mondiale du GTI sur les femmes et le sport tenue à Helsinki, en Finlande, du 12 au 15 juin 2014, ont examiné les cinq sous-thèmes de la conférence et approuvé les conclusions et recommandations suivantes:

### ***BOUGE-MOI ! Activité physique, santé et bien-être pour la vie***

*L'inactivité physique pose une réelle menace pour un mode de vie sain et équilibré. Améliorer la santé par une activité physique peut bénéficier de manière significative le bien-être physique, psychologique et social des filles et des femmes leur vie durant. Dans le monde, 63 pour cent des femmes ne font pas suffisamment d'activités pour bénéficier de ces avantages et les niveaux de participation sont très préoccupants, en particulier pour les adolescentes. C'est aussi un vrai défi pour les femmes que de maintenir leur activité physique, en particulier pendant les phases critiques de leur vie à savoir la puberté, la maternité, la ménopause, la vieillesse, les périodes où elles ont le rôle de mère de famille et au moment du développement intensif de la carrière. La promotion d'un mode de vie sain peut se faire, par exemple, en coopérant avec les autres secteurs de la société pour donner une réponse à l'inactivité physique et autres questions prioritaires de santé que rencontrent les femmes tels que la santé sexuelle et génésique, ainsi que la prévention du cancer, du VIH / sida et d'autres détériorations de la santé.*

### **Nous recommandons :**

1. que les gouvernements ainsi que les organisations sportives et liées au sport adoptent des politiques qui favorisent une activité de santé pour les femmes et les filles leur vie durant et prennent des mesures pour efficacement mettre en œuvre ces politiques ;
2. que les organisations sportives adoptent des politiques et prennent des mesures pour éviter que les femmes et les filles ne soient affectées par des problèmes liés au sport et à l'activité physique, tels que les troubles de l'alimentation et les blessures sportives ;

3. que l'activité physique favorable à la santé qui répond aux besoins particuliers des femmes et des filles soit incluse dans toutes les politiques relatives au sport, à la santé, à l'éducation, à l'environnement ou autres.

### ***INVERSER LA TENDANCE – Conduire le changement en politique sportive***

*Plus de 400 organismes sportifs du monde entier ont signé la Déclaration de Brighton sur les femmes et le sport. En dépit de la bonne volonté et des efforts déployés au cours des 20 années écoulées depuis la rédaction de la déclaration, la mise en œuvre de ses principes reste limitée. Davantage de travail devra être entrepris avant qu'une culture sportive traitant les filles et les garçons, les femmes et les hommes sur un pied d'égalité ne se matérialise. Des actions urgentes fondées sur la volonté politique, le courage et les ressources sont nécessaires pour accélérer les changements positifs.*

#### **Nous recommandons**

4. que les gouvernements et les organisations sportives fassent en sorte que soient établis un cadre légal ou prévu par la loi, des politiques ou stratégies à tous les niveaux du sport qui conduisent à l'égalité entre les femmes et les hommes, une politique du sport avec des objectifs fixés, des actions concrètes et des mesures de suivi à l'appui d'un développement durable ;

5. que, sur la base du contexte culturel et des progrès dans les domaines prioritaires de l'égalité entre les sexes, des politiques sexospécifiques soient définies et des plans d'action incluant des mesures adaptées, soient élaborés ; que les perspectives de genre soient intégrées dans toutes les politiques liées au sport, y compris la budgétisation et l'allocation des ressources ;

6. que le GTI, avec les partenaires concernés, recueille et partage régulièrement des informations sur les politiques adoptées et les avancées, et qu'un rapport d'étape de l'évolution (sur la base de la Déclaration de Brighton Plus Helsinki 2014 sur les femmes et le sport) soit présenté lors de la 7<sup>e</sup> Conférence mondiale du GTI sur les femmes et le sport ;

7. que sur la base de la Déclaration de Los Angeles de la 5<sup>e</sup> Conférence mondiale du CIO sur les femmes et le sport en 2012, le mouvement olympique revoie son objectif d'avoir au moins 20 pour cent de femmes à des postes décisionnels en 2005 et place la barre minimale à 40 pour cent de femmes d'ici 2020 pour tous les organes de direction.

## **100% SPORT - Promotion de la participation grâce à la créativité et à l'innovation**

*L'expérience montre que la participation des filles et des femmes dans le sport n'est pas en règle générale au même niveau que celui des garçons et des hommes. En outre, l'on constate un déficit de compréhension quant aux avantages de la participation égalitaire des deux sexes dans le sport. Ces avantages bénéficient tant aux filles et aux femmes qu'aux garçons et aux hommes, et à l'ensemble de la culture sportive. Dans de nombreux pays, les filles et les femmes en situation de handicap et/ou issus de l'immigration doivent faire face à de multiples obstacles quant à l'accès au sport et à l'activité physique. L'éducation physique de qualité (EPQ) est particulièrement importante pour les filles dans l'acquisition des compétences, des connaissances et de la compréhension dont elles ont besoin pour participer aux activités physiques et sportives leur vie durant. Les responsabilités familiales, les croyances culturelles et les préjugés limitent souvent les femmes dans leur participation.*

### **Nous recommandons**

8. que les organisations sportives et les institutions gouvernementales prennent des mesures pour attirer l'attention du public sur les impacts positifs tout au long de la vie de la participation des filles et des femmes dans le sport et l'activité physique, notamment, par le truchement de l'éducation et de la formation, des programmes et des campagnes de sensibilisation, y compris la lutte contre les stéréotypes dans le sport, avec une attention particulière pour les groupes de filles et de femmes appartenant à des sociétés où celles-ci font face à des obstacles particuliers quant au sport en raison de leur capacité, position ou statut dans la société ;

9. que les organisations et/ou les communautés sportives identifient les mesures qui permettent de démanteler les barrières limitant les femmes et les filles dans leur participation à des activités physiques et sportives, telles que les stéréotypes culturels selon lesquels certains sports ne conviennent pas aux femmes, le manque d'informations sur les valeurs positives du sport, la sécurité, l'accessibilité et la garde des enfants ;

10. que les décideurs s'engagent à respecter les recommandations de la Déclaration de Berlin (UNESCO MINEPS V) sur l'élaboration des politiques pour favoriser l'accès au sport comme un droit fondamental pour tous et en particulier pour les filles et les femmes ;

11. que l'éducation physique de qualité (EPQ) soit guidée par les indicateurs de l'UNESCO sur la qualité de l'éducation physique et par l'énoncé international de principes de la CIEPSS sur l'éducation physique (lequel a reçu l'aval de l'UNESCO, de l'UNOSPD, du Comité international olympique et du Comité international paralympique).

## **ÊTRE SON MEILLEUR ENTRAÎNEUR – Poursuite de l'excellence en matière de leadership et d'accompagnement**

*Le potentiel du sport en ce qui concerne l'autonomisation des filles et des femmes est immense. Celui-ci peut les aider à développer leurs compétences de vie et leur permettre d'accomplir leur potentiel complet dans la vie. Les femmes représentent une petite minorité dans les postes, y compris ceux de la gestion et de l'administration ainsi que dans l'accompagnement et l'arbitrage. Les valeurs, les attitudes et les comportements des femmes sont souvent sous-estimés, et les structures stéréotypées avec des rôles sexués qui prévalent. Le potentiel des athlètes féminines retraitées et le développement de carrière pour servir le sport sont souvent négligés. Le manque de soutien en particulier empêche les femmes de réaliser leur potentiel dans des rôles dirigeants.*

### **Nous recommandons :**

12. que tous les organismes régissant le sport aient une politique d'égalité entre les sexes accompagnée d'un plan d'action visant à l'équilibre des sexes dans le leadership, la gestion, l'administration, l'accompagnement et l'arbitrage ;

13. que les perspectives sexospécifiques soient systématiquement intégrées dans les programmes d'éducation et de formation pour les entraîneurs, arbitres et autres officiels, hommes ou femmes, et que les femmes soient encouragées à poursuivre leur carrière en tant qu'entraîneuses et arbitres et qu'elles soient soutenues au cours de leur carrière ;

14. que des processus de recrutement soient établis pour attirer les femmes vers des carrières d'entraîneuses et d'arbitres en recourant aux athlètes féminines retraitées en tant que ressource ; que le développement d'un mécanisme de soutien tels que le mentorat ou les plates-formes et la formation continue soient mis en place pour que les carrières des femmes dans le sport soient des réussites.

## **SPORT SANS CRAINTE – Le sport comme havre de paix et bastion des droits de l'homme**

*Le sport peut rassembler tout le monde, indépendamment de la culture, du sexe, de l'identité sexuelle, de la capacité ou du handicap et de l'origine ethnique. Le sport a vocation à fournir un havre de paix où tout un chacun peut être lui-même. Cependant, il est vrai que comme dans toute société en général, il n'est pas toujours possible de garantir un environnement sportif 100 pour cent sûr. Il est particulièrement nécessaire de lutter contre la violence fondée sur le genre dans et par le sport afin d'assurer que les femmes et les hommes, les filles et les garçons aient des chances égales de*

*participer au sport et aux activités physiques de manière sûre et dans la sécurité. La sensibilisation aux problèmes sexospécifiques dans le sport fait souvent défaut, de même qu'il y a un manque criant de politiques efficaces visant à accroître la sécurité. C'est grâce à un leadership éthique et engagé que l'on abolira la violence sexiste.*

### **Nous recommandons :**

15. que des mesures soient prises pour assurer, dans le sport et l'activité physique, la sécurité des filles et des femmes, ainsi que plus particulièrement des jeunes filles vulnérables et des membres des minorités sexuelles, par la création de structures et de procédures qui assurent le respect des normes par tous les prestataires de services de sport et d'activités physiques ; que des mesures soient prises afin de sensibiliser et d'éduquer les filles et les femmes pratiquant un sport ou une activité physique aux risques de violences sexistes ;

16. qu'une stratégie, une politique et un plan d'action comprenant des mesures de prévention et des services de soutien aux victimes soient établis par tous les organes de direction sportifs en particulier sur la violence sexiste dans et par le sport ;

17. que l'offre d'environnements sexospécifiquement sûr, y compris les installations sportives, soit assurée et que l'éducation et la formation des entraîneurs et des officiels soient de nature à les empêcher d'être impliqués dans des violences sexistes, en particulier le harcèlement et les abus sexuels ;

18. que le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'Homme révise la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et envisage d'y inclure une section sur l'accès des femmes et des filles aux activités physiques et au sport.

## **MÉTHODES HORIZONTALES**

Outre les mesures recommandées dans le cadre des sous-thèmes de la conférence, les participants recommandent que les mesures suivantes soient prises au plan national, régional et international.

## ***Recherche, évaluation, suivi et notification***

*Un développement durable n'est possible qu'en ayant recours à des données probantes, à des évaluations régulières des politiques adoptées et au suivi des réalisations concrètes. La notification transparente et le partage de l'information sur les accomplissements soutiennent le travail global commun visant à des changements allant dans le sens voulu où les valeurs communes et la diversité soient respectées.*

### **Nous recommandons :**

19. que des recherches sur les femmes et le sport soient lancées et que les données et statistiques ventilées par sexe soit systématiquement collectées par les gouvernements et les organisations sportives, et que des efforts soient faits pour inclure des collectes de données sexospécifiques équilibrées sur le sport et les activités physiques dans les missions des institutions compilant des statistiques sur les développements sociaux au plan international et régional ;

20. que le tableau de bord de Sydney soit utilisé en tant qu'outil de contrôle de la présence de femmes aux postes de direction dans les organisations sportives dans le monde entier, et que les organisations sportives fournissent régulièrement des données pour mettre à jour le tableau de bord ;

21. que l'Observatoire de l'UNESCO sur les femmes, le sport et l'éducation physique, établi par l'UNESCO lors de la 34<sup>e</sup> session de sa Conférence générale en 2007 et que l'accord entre le gouvernement de la République hellénique et l'UNESCO signé en 2007, soient utilisés le cas échéant comme outil de suivi de l'évolution de la situation des femmes et des filles au plan mondial;

22. que les gouvernements et les organisations sportives fassent régulièrement des rapports sur les résultats de la recherche et sur les données recueillies en matière d'égalité entre les sexes dans le sport et partagent l'information sur les politiques, les actions et les meilleures pratiques.

## ***Coopération et maillage***

*Des changements allant dans le sens désiré peuvent être atteints grâce à la coopération, aux partenariats ou aux approches innovants et aux actions complémentaires. Les expériences du GTI, en coopération avec différentes organisations, institutions gouvernementales et universités, confirment que le maillage peut être un outil efficace dans la sensibilisation et l'encouragement à entreprendre des*

*actions stratégiques. Les réseaux internationaux (tels que le GTI), les réseaux régionaux (comme que les EWS) et les organisations internationales (telles que l'Association internationale de l'éducation physique et du sport pour les filles et les femmes IAPESGW et Women Sport International WSI) jouent un rôle important en fournissant des informations et en les partageant entre différentes parties prenantes et personnes intéressées par l'égalité entre les sexes dans le sport et dans la société en général.*

**Nous recommandons:**

23. que les organisations et les réseaux au niveau international et régional soient encouragés à renforcer la coopération et à s'accorder sur des actions et des mesures complémentaires, y compris des outils pratiques pour soutenir le développement de l'égalité entre les sexes dans le sport ;

24. qu'un soutien soit fourni par les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales s'occupant de recherche sur le sport, et que la coopération soit intensifiée pour promouvoir et faciliter la recherche, la collecte de données et le partage d'informations sur l'égalité entre les sexes dans le sport, en particulier dans les pays où une telle information est rare ou inexistante ;

25. que la Déclaration de Brighton Plus Helsinki 2014 sur les femmes et le sport serve de lignes directrices pour les actions communes futures destinées à développer le sport et l'activité physique pour les femmes et le sport.

***Généralisation de l'analyse selon le genre***

*L'expérience montre que les actions spécifiques envers les femmes et la généralisation de l'analyse selon le genre sont des méthodes complémentaires lorsqu'il s'agit d'instaurer une culture sportive d'égalité entre les sexes. L'éducation sur la transversalisation du genre et la mise en œuvre de celle-ci dans toutes les politiques n'est efficace que s'il y a un engagement, au niveau le plus élevé de la prise de décision, à l'utiliser comme méthode destinée à faire progresser l'égalité entre les sexes. La budgétisation sensible au genre et l'évaluation de l'impact sexospécifique se sont révélés être des outils utiles pour l'élaboration des politiques.*

**Nous recommandons :**

26. que la perspective de genre soit intégrée dans toutes les politiques et en particulier dans l'allocation des ressources humaines et financières ;

27. que l'éducation à la généralisation de l'analyse selon les genres, y compris des outils tels que la budgétisation sexospécifique et l'évaluation de l'impact des questions de genre, soit incluse dans la formation des responsables de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sportives.